

Décision

Générale

colonial

Décision n° 401 l'Hôpital de Djibouti est remis dans les Cadres à compter du 21 mai 1945.

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1945

Date de publication

24 mai 1945

Date du numéro

1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant-chef infirmier Mongro en service à l'Hôpital de Djibouti est remis dans les Cadres à compter du 21 mai 1945, en vue de son rapatriement.